

CHRYSO® Color P

DESCRIPTIF

Les pigments **CHRYSO® Color P** sont des oxydes métalliques synthétiques sous forme de poudres. Ils sont insolubles dans l'eau, les alcalis et les acides dilués. Ils sont résistants aux UVs et aux intempéries. Ils sont compatibles avec les liants à base de chaux et de ciment.

CHRYSO® Color P présente la particularité de posséder une surface spécifique jusqu'à 10 fois supérieure à celle du ciment. Ce qui lui confère un excellent pouvoir colorant. La gamme CHRYSO® Color P se décline sur les catégories A et/ou B relatives à la norme NF EN 12878.

BÉNÉFICES

- Conditionnement personnalisable
- Large gamme de teinte
- Résistance aux UVs et aux intempéries

Coloris

Réalisation de teintes sur mesure en Catégorie A ou B.

Nuancier de notre gamme prestige (Catégorie A).



Domaines d'applications

- BPE
- Préfabrication
- Bétons architectoniques
- Bétons colorés

INFORMATIONS INDICATIVES

Nature du produit	poudre
Durée de vie	36 mois

INFORMATIONS NORMATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Ce produit satisfait aux exigences réglementaires du marquage CE. La déclaration correspondante est disponible sur notre site Internet.
- Ce produit est conforme à la norme CE - EN 12878.

PRÉCAUTIONS

MODE D'EMPLOI

Informations normatives et réglementaires :

La norme NF EN 12878 indique que seuls les pigments de catégorie B sont autorisés dans la réalisation de béton armé. Pour les bétons non armés, la catégorie A comme la catégorie B peuvent convenir.

Dans le cas de mélange de pigment A et B, c'est la catégorie A qui prévaut. Ainsi pour obtenir un mélange adapté au béton armé, seuls des pigments B peuvent être utilisés.

Conditionnement :

- Sacs de 15, 20 ou 25 kg selon la couleur
- Sachets pré-dosés hydrosolubles ou non au poids souhaité
- Sachets conditionnés en containers, cartons et seaux plastiques
- Autres conditionnements : sur demande

Dosage :

Les dosages sont exprimés en % de la masse de ciment/chaux.
 Intensité faible : 0,5% à 2%
 Intensité moyenne : 2% à 4%
 Intensité forte : 4% à 6%

Pour toutes indications supplémentaires, nous consulter.

Mise en oeuvre :

Les pigments CHRYSO® Color P doivent être préférentiellement introduits en malaxeur au début de la séquence de malaxage, via le skip ou le tapis afin d'assurer un malaxage à sec qui facilite leur dispersion. Il est également possible de les introduire dans le camion toupie vide, et de malaxer à vitesse rapide au moins 10 minutes lorsque le camion est rempli.

L'utilisation en mortier, chape ou autres liants sans gravillon et où l'attrition des consitutants est faible doit fair e l'objet d'une vérification.

L'ajout dans le camion toupie déjà chargé en béton n'est pas recommandée.

Dans tous les cas il est nécessaire de vérifier que les conditions de malaxage et de formules bétons permettent une bonne dispersion des pigments.

Les informations contenues dans la présente fiche technique sont l'expression de nos connaissances et de résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant, en aucun cas, être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse ou d'utilisation de nos produits en dehors des stipulations du paragraphe "Applications" de la fiche technique. Des essais préalables à chaque utilisation devront être effectués par les utilisateurs et permettront ainsi de vérifier que les modes d'emploi et les conditions d'application donnent satisfaction. Consultez la version la plus récente de la fiche technique, disponible sur www.chryso.fr
 CHRYSO - Tour Saint-Gobain 12 place de l'Iris - 92400 Courbevoie Tél.:+33 (0)1 88 54 00 00 e-mail:contact@chryso.com

CHRYSO® Color P

- La durée de vie s'applique uniquement au produit stocké dans son emballage d'origine.
- Stocker dans des conditionnements hermétiquement fermés.
- Stocker dans un endroit tempéré.
- Stocker à l'abri de l'humidité et des intempéries.
- Refermer les sacs après utilisation afin d'éviter l'absorption d'humidité et la contamination
- Les pigments noirs à base d'oxyde de fer sont constitués de la forme chimique hématite, sensible à l'aimantation. Ils peuvent conduire à l'obtention de teintes différentes à l'approche des aimants de coffrage y compris en mélange avec d'autres pigments.

Sécurité

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.

Plusieurs paramètres peuvent impacter la teinte, il est recommandé de faire des essais préalables. Les couleurs du ciment, des fillers et des éléments fins du sable (d'un diamètre inférieur à 0,2 mm) sont déterminantes pour la teinte finale. Après calage de la teinte, toutes les proportions des constituants de la formule béton doivent être strictement respectées. A jeune âge, les bétons et mortiers colorés doivent être stockés sous abri.

Informations supplémentaires :

Cas des CE B :

- Teneur en ions chlorures $\leq 0,10\%$
- Matières solubles $\leq 0,5\%$

Tableau des densités apparentes et Perte par calcination (en %) :

	Jaune- Ocre	Rouge- Brun	Noir	Blanc	Bleu-vert
Densité apparente	0,2-0,8	0,6-1,7	0,8-1,3	A faire	0,8-1,2
PPC	11-16	0,5-10	1-8	0,5-3	0,5-3